



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

**ARRETE MUNICIPAL POUR LA MISE EN PLACE
D'UNE BENNE ROUTE DE LA CALE**

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

Le Maire de Roscanvel

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2,

Vu la demande présentée ce jour par Monsieur Bruno LE JEUNE, responsable d'agence de l'entreprise VERANDA LAMOUR, 62 avenue Baron Lacrosse 29850 GOUESNOU, souhaitant la mise en place d'une benne devant la propriété de monsieur SHAW, 2 route de la Cale 29570 ROSCANVEL en vue d'effectuer la construction d'une véranda à partir du lundi 13 janvier 2025 pour un maximum de 15 jours,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, il est indispensable de prendre des mesures exceptionnelles et momentanées concernant la circulation automobile et le stationnement des véhicules,

ARRETE CE QUI SUIV

Article 1^{er} :

En raison de la construction d'une véranda, l'entreprise VERANDA LAMOUR est autorisée à faire stationner devant la propriété de monsieur SHAW, 2 route de la Cale, une benne du lundi 13 janvier 2025 au dimanche 26 janvier 2025.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place route de Quelern.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Monsieur Bruno LEJEUNE, VERANDA LAMOUR, 62 avenue Baron Lacrosse 29850 GOUESNOU
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune de Roscanvel
- Et publication en sera faite sur le site internet de la comne et sur les lieux

Fait à Roscanvel, le

Le 12 Août 2014

Pour Le Maire,

L'Adjoint délégué

Philippe DEVERRE

